

CRÉATION DU GROUPE RADIOLOGIX PAR L'ARQ

PAR JULIEN MARTEL
 JULIEN.MARTEL@CMA.CA
 ÉDITEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

L'ARGENT DE LA RADIOLOGIE

Le 8 juin dernier, le *Journal de Montréal* publiait un article intitulé « Une compagnie très discrète », qui dénonçait la création et la mise sur pied d'une compagnie appelée Groupe Radiologix qui se spécialise dans l'achat et la gestion de cliniques radiologiques, sous le contrôle effectif de l'Association des radiologistes du Québec (ARQ), partageant même sa secrétaire et son bureau d'affaires avec ceux de l'ARQ.

La création de cette entreprise fait suite à l'adoption en juin 2008 de la loi 95, prévoyant que l'exploitation d'un laboratoire d'imagerie médicale générale ne peut être confiée qu'à un médecin radiologiste, à une personne morale ou à une société contrôlée majoritairement par de tels médecins ou à une association formée exclusivement de tels médecins. Or, c'est le Dr Gaétan Barrette qui aurait fait pression sur le gouvernement à l'époque pour que soit adoptée cette loi, quelques mois avant que l'ARQ crée cette entreprise. Selon l'article du *Journal de Montréal*, « certains y voient une forme de monopole dangereux ». S'il peut être naturel de s'insurger contre le corporatisme démesuré et une faille à la liberté de marché, nous sommes ici plutôt d'avis que l'approche et la stratégie de l'ARQ sont les bonnes.

Selon un texte publié sur radio-canada.ca avec la Presse canadienne le 15 juin 2008, soit quelques jours avant la sanction officielle de la loi, « le texte (de loi) a été déposé pour couper l'herbe sous le pied aux multinationales étrangères qui convoient le contrôle des cliniques de radiologie du Québec. 'Il y avait une urgence d'agir', a indiqué à la Presse canadienne le Dr Gaétan Barrette, président de la

Fédération des médecins spécialistes, et lui-même radiologiste. C'est lui qui a tiré la sonnette d'alarme et convaincu le ministre Couillard d'agir rapidement. »

Toujours selon cet article, « de l'avis du Dr Barrette, ces gens d'affaires 'ont l'ambition de se construire des empires' avec les cliniques médicales. Il fait allusion aux firmes étrangères qui s'informent régulièrement auprès de lui des possibilités d'acquisition de laboratoires au Québec. La radiologie pourrait être, selon lui, la porte d'entrée pour des intérêts étrangers pour contrôler l'ensemble des cliniques privées au Québec. Cela entraînerait inévitablement certains dérapages, soutient le Dr Barrette, qui explique que, dans certains pays, on peut voir une compagnie acheter une clinique et exporter les examens, par exemple en Inde, pour épargner des coûts. Dès lors, 'vous n'avez plus aucun contrôle. Vous ne savez pas qui les lit [les radiographies] et surtout, s'il y a un problème, à qui vous allez vous adresser', explique-t-il. »

Depuis des années, le milieu privé de la radiologie est perçu, à tort ou à raison, comme une mine d'or pour ceux qui y œuvrent, radiologistes et actionnaires. Les grandes cliniques sont gérées efficacement, les listes d'attente sont pratiquement inexistantes, le volume d'actes justifie l'emploi de dizaines d'employés de soutien et de techniciens, et surtout, une foule de services médicaux ne sont pas assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec lorsqu'ils sont dispensés en cabinet privé, apportant des revenus supplémentaires importants et attrayants pour le milieu des affaires. Le Groupe

Santé Médisys est actif dans ce marché depuis longtemps, tandis que Biron Groupe Santé, via sa filiale Imagix, vient d'y faire une percée majeure en achetant au cours des dernières années 8 cliniques de radiologie, dont 6 majeures, installées principalement sur la couronne nord et sud de Montréal. Il ne serait pas surprenant que cette incursion dans le milieu de la radiologie par la famille Biron, déjà présente aux quatre coins de la province via ses services de laboratoires médicaux privés souvent installés dans des cliniques de médecine familiale, ait motivé l'adoption de la loi 95. La création du Groupe Radiologix par l'ARQ s'inscrit simplement dans la continuité d'une stratégie de conserver ou de reprendre le pouvoir de ce marché qui, avec raison, devrait relever principalement des radiologistes.

Depuis la création du système public de santé, il faut se rappeler que les radiologistes ont historiquement été de grands défenseurs de leurs conditions de pratique. Au cours des 40 dernières années, ils ont intelligemment et jalousement protégé leurs acquis (échographies non couvertes par la RAMQ en cabinet privé,



exclusivité de facturation de la plupart des codes en lecture radiologique, permis de cabinet radiologique contingentés, etc.), au point où aujourd'hui, ils font partie des médecins les mieux nantis. Ceci s'est cependant fait au détriment d'un libre marché des cliniques de radiologie, puisque l'émission et le contrôle des permis de cliniques demeurent gérés par le gouvernement et l'ARQ. Selon différents radiologistes avec qui nous avons discuté de façon informelle, aucun nouveau permis de clinique radiologique n'aurait été délivré depuis des années, voire des décennies. En d'autres mots, pour posséder sa clinique et obtenir une part du « gâteau », il faut acheter une clinique existante et payer le gros prix. Une brèche dans ce contrôle aurait cependant été créée il y a quelques mois lorsque le gouvernement a autorisé le transfert et le déménagement des cliniques existantes, sans la nécessité d'obtenir préalablement l'approbation du ministère de la Santé ou de l'ARQ.

Pendant des années, l'Association des radiologistes cherchait implicitement à conserver un équilibre territorial entre ses différents membres, afin que la clientèle soit

intelligemment répartie à travers la province et que tous les radiologistes puissent en bénéficier équitablement. En autorisant le déménagement des cliniques, on allait notamment donner beaucoup de valeur aux permis mêmes. La création du Groupe Radiologix a donc notamment été faite pour éviter que des permis disparaissent du marché faute d'acheteurs radiologistes, tout en permettant à l'ARQ de mieux gérer ce milieu. Si les intentions de l'ARQ sont sincères, on ne peut qu'applaudir cette initiative qui sera bénéfique pour l'ensemble des radiologistes à moyen terme.

LE CAS JEAN COUTU

Selon l'article du *Journal de Montréal*, « certains y voient une forme de monopole dangereux. Le président et premier actionnaire de Radiologix, Robert Fradet, s'en défend. 'On ne voulait pas un radiologiste qui devienne le Jean Coutu de la radiologie, qui détienne le réseau et fasse travailler ses collègues à rabais.' » Les propos du Dr Robert Fradet sont remplis de sens et de vérité. Le marché de la pharmacie au Québec est contrôlé par quelques grosses bannières, qui s'associent avec des pharmaciens franchisés pour respecter les lois

du Québec, tout en demeurant puissantes, parfois trop, et en conservant un contrôle sur la destinée des succursales. D'ailleurs, doit-on vraiment se surprendre de l'adoption de la loi 95 prévoyant que seuls les radiologistes peuvent être propriétaires de laboratoire de radiologie, lorsque les lois du Québec prévoient depuis des lunes que seuls les pharmaciens peuvent bénéficier financièrement de la vente des médicaments, et que l'alinéa 27 de la Loi sur la pharmacie stipule que « seuls peuvent être propriétaires d'une pharmacie, ainsi qu'acheter et vendre des médicaments comme propriétaires d'une pharmacie, un pharmacien, une société de pharmaciens ou une société par actions dont toutes les actions du capital-actions sont détenues par un ou plusieurs pharmaciens et dont tous les administrateurs sont pharmaciens » ? Bien que dans les faits il existe plusieurs façons de contourner cette loi, peu de non-pharmaciens peuvent aujourd'hui se vanter publiquement de s'enrichir par la vente de médicaments.

Ainsi, les pharmacies Jean Coutu, qui sont plus souvent qu'autrement extrêmement rentables, ne peuvent être vendues à d'autres pharmaciens sans l'accord du siège social. Les contrats de franchise prévoient un contrôle quasi absolu par la maison-mère, et les pharmaciens propriétaires ne sont pas réellement libres de vendre leur succursale à qui bon leur semble. Il est même fréquent, lorsqu'un pharmacien souhaite prendre sa retraite sans pour autant avoir de plan de relève, que le siège social de Jean Coutu se charge de lui trouver un remplaçant, mettant en poste des individus clés, capables de livrer la marchandise certes, mais également en bons termes avec la direction de la société. L'heureux élu hérite alors d'une succursale rentable, à prix inférieur au marché.

Bref, les principaux intéressés ont raison de ne pas souhaiter la venue d'un joueur trop dominant sur ce marché ultra-spécialisé, car une fois qu'on y arrive, le retour en arrière est illusoire. Si l'Association des radiologistes du Québec ne prévoit pas la création d'un réseau de franchises où la revente d'une succursale devient un privilège accordé à ses amis, et si elle ne met pas sur pied ce qu'elle dénonce publiquement, la création du Groupe Radiologix et l'adoption de la loi 95 sont d'excellentes nouvelles pour ses membres. On ne peut que saluer ces initiatives. ☒